



Conseil économique et social

Distr. générale
12 juin 2019

Original : français

Session de 2019

Du 26 juillet 2018 au 25 juillet 2019

Point 5 de l'ordre du jour

Débat de haut niveau

Communication écrite présentée par Adala-Justice, organisation dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire-Général a reçu la communication écrite suivante, distribuée en vertu des paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* Cette communication n'a pas été revue ni corrigée par les services d'édition du Secrétariat des Nations Unies.



Convaincus par la nécessité d'accélérer la prise de conscience des États et des gouvernements sur la thématique de la session de 2019 du Conseil économique et social intitulée : « Donner aux gens les moyens d'agir, garantir l'inclusion et l'égalité ».

Rappelons que ce sujet atteint les efforts fournis par la société civile de convaincre les politiques publiques afin que prospère l'égalité entre les individus, et lutter contre toute pratique discriminatoire.

Réalisons que la diversité, la richesse et l'efficacité des initiatives que nous avons pu identifier grâce à cette volonté, nous renforce dans l'idée que chaque institution peut concrétiser une égalité réelle, quelles que soient ses spécificités.

Rappelons que l'inclusion et l'égalité sont deux valeurs humaines suffisamment anciennes dans les civilisations humaines, dont la reconnaissance comme un droit constitutionnel et la considération qu'il s'agit d'une obligation légale pour toutes les entités et instances.

Suivant le processus par lequel les efforts sont faits afin d'assurer les convenances visant la réalisation du potentiel au niveau social pour tous les individus, il est important de rappeler qu'une société inclusive est caractérisée par des efforts pour réduire les inégalités, par un équilibre entre les droits et les obligations individuels.

Précisant que les notions d'intégration et de participation présument une réflexion sur les attentes de la société envers les individus, mais occultent en revanche les rapports de force entre les groupes sociaux.

Dans le même contexte, nous remarquons qu'en ce qui concerne l'appréciation de la plupart des personnes, il importe moins d'être intégré suite à une normalisation, que d'être inclus, accepté et valorisé avec ses différences.

Dans le cadre de la détermination des concepts, nous précisons qu'il faut entendre par inclusion l'acceptation de la personne et son point de vue, ainsi que le rééquilibrage des rapports entre l'individu et son environnement, entre autres par de nouvelles possibilités de réciprocité dans les relations et par la capacité de son choix et son action.

Admettons que l'évolution des mentalités et des sociétés est un choix exigeant, mais qui bénéficie à tous les individus, c'est la raison pour laquelle les efforts doivent être maintenus dans une conjoncture économique sensible pouvant exciter les forces mutuelles des acteurs socio-économiques.

Toutefois, dans un contexte où la société et les organisations se transforment notamment par le numérique, affectant l'ensemble des rapports et les situations, au niveau social et économique, il est indispensable de se poser de nouvelles questions, comme celles des mécanismes de valoriser les nouvelles compétences encore ignorées, l'accompagnement de nouveaux équilibres professionnels et personnels dans un environnement en constante évolution, la juste articulation entre la mission et le profit comme dessein de l'organisation.

La transformation numérique renforce la nécessité de prendre en compte l'inclusion, le management et le leadership comme piliers de l'innovation pour toutes les organisations, afin de surmonter les handicaps, considérés comme sources de l'exclusion, il est important d'orienter les politiques publiques vers le remède des situations des inégalités. Cela témoigne de l'importance pour les sociétés de fournir à leurs individus des outils concrets pour répondre à ces défis.